

Le projet de loi désavantage particulièrement les régions rurales. Le classement par catégorie qui se faisait dans le cadre du PDIR avait ses défauts, mais il permettait au moins de distinguer les agglomérations urbaines des zones à croissance lente. Les honorables sénateurs savent que les pires disparités régionales se retrouvent dans les petites localités isolées de la région. Le projet de loi portant création de l'APECA ne tient pas compte de cette réalité, à mon avis. Ainsi, des localités comme Dominion et Arichat verront leurs projets de développement soumis aux mêmes critères que ceux de Moncton et d'Halifax.

La grande majorité des Canadiens de l'Atlantique qui vivent dans des régions rurales travaillent dans des industries de ressources. Le projet de loi C-103 ne promet rien de particulier aux pêcheurs, aux agriculteurs, aux bûcherons ni aux travailleurs qui extraient le charbon, le zinc, la potasse et le minerai de fer dans la région de l'Atlantique. Le gouvernement s'est rendu compte de cette lacune durant l'étude de la mesure législative au comité de l'autre endroit. Jusqu'ici, il n'a cependant pas réagi.

Pour favoriser le développement régional, il est essentiel en tout premier lieu de répondre aux besoins fondamentaux en matière d'infrastructure. Aucun investissement privé ne viendra de l'extérieur de la région s'il n'existe pas déjà une infrastructure suffisante. Les répercussions de la technologie et la mobilité croissante des travailleurs qualifiés fait que la demande d'infrastructure va au-delà des routes et des parcs industriels. A part l'aide à l'infrastructure industrielle, il faut penser à l'infrastructure communautaire qui enrichit la qualité de vie de nos citoyens et qui signale aux investisseurs de l'extérieur que nous ne tolérerons plus la dégradation de l'environnement de nos villes et de nos villages. Il faut s'imposer des objectifs régionaux plus vastes en ce qui concerne l'infrastructure des télécommunications et des transports. Compte tenu de l'importance de l'amélioration de l'infrastructure pour la région, il est malheureux que le projet de loi C-103 ne contienne pas des engagements à cet égard.

● (1510)

Honorables sénateurs, la partie I du projet de loi C-103 est une tentative, pas très réussie à mon avis, de faire face aux problèmes économiques du Canada atlantique. Ses défauts s'estompent, cependant, lorsqu'on examine la partie II concernant la Société d'expansion du Cap-Breton et le démembrement de la Société de développement du Cap-Breton. Dans son discours, le sénateur Murray est passé très rapidement sur cet article du projet de loi. Je pense que c'était délibéré et qu'il voulait se garder des munitions pour plus tard. Toutefois, il a dit que la Société d'expansion du Cap-Breton répond aux besoins particuliers de la région. Les habitants du Cap-Breton qui sont opposés à ce qu'on relègue aux oubliettes les vingt ans d'efforts fructueux de Devco ne sont pas très contents.

A l'article 33 du projet de loi, on lit que:

la Société,

c'est-à-dire la Société d'expansion du Cap-Breton . . .

. . . a pour mission d'encourager et d'aider . . . le financement et le développement de l'industrie dans l'Île du Cap-Breton en vue de créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère et de diversifier l'économie de l'île.

J'attire l'attention des sénateurs sur les mots: «créer des emplois en dehors du secteur de l'industrie houillère». Plutôt que d'introduire un projet de loi séparé pour vider la Société de développement de toute sa substance, le gouvernement essaie de faire un tour de passe-passe.

Il vaut la peine de mentionner que la Société de développement du Cap-Breton célèbre cette année son vingtième anniversaire. En vingt ans, elle a beaucoup amélioré son rendement et elle a apporté une contribution exceptionnelle à l'économie du Cap-Breton.

Elle a été formée pour réagir aux événements économiques du milieu des années 1960 qui menaçaient de jeter l'île du Cap-Breton dans la misère la plus abjecte. Le Cap-Breton était déjà en détresse quand la Dominion Steel and Coal Corporation, qui était de loin son plus gros employeur à l'époque, a annoncé son intention de fermer ses mines de charbon et de supprimer du même coup 6 500 emplois qui représentaient environ 14 p. 100 de tous les emplois de l'île.

Le bouleversement économique et social que la fermeture de ces mines aurait entraîné dans l'île aurait été si catastrophique que le gouvernement ne pouvait pas le permettre. La Société de développement a donc été mise sur pied pour reprendre les mines de la Dosco et pour fournir des emplois et de nouvelles industries en dehors du secteur minier.

L'honorable Allan J. MacEachen a défini succinctement la mission de Devco dans un discours prononcé à la Chambre des communes sur la motion présentant la loi d'établissement de la société quand il a dit qu'elle était:

chargée d'acquiescer, de réorganiser et de réadapter quelques ouvrages et entreprises de charbonnage sur l'île du Cap-Breton, de diriger l'extraction du charbon du bassin houiller de Sydney, et d'encourager et d'aider l'expansion de l'industrie dans l'île du Cap-Breton de façon à trouver des emplois ailleurs que dans les houillères et à varier les fondements de l'économie de l'île.

Ce discours a été prononcé en 1967. Je pense que tous les intéressés reconnaissent que le sénateur MacEachen est la personne qui a le plus contribué à l'établissement de la Société.

Pour qu'elle puisse s'acquiescer des tâches distinctes de la réorganisation de l'industrie houillère et de la promotion de nouvelles industries dans l'île du Cap-Breton, la Loi sur la Société de développement du Cap-Breton a prévu que la société compterait deux divisions, celle des charbonnages et celle du développement industriel.

Quant à moi, la société une fois établie, j'ai été le premier employé sur le terrain au Cap-Breton quand la Société se préparait à prendre la direction des employés et à se charger de la gestion des biens de la Dosco. Le père du sénateur Murray, le regretté Danny Murray, avait été l'inspecteur principal des mines pour la Nouvelle-Écosse. C'était l'un des experts les plus respectés de l'industrie houillère du Canada et je lui serai toujours reconnaissant de son amitié et des sages conseils qu'il m'a prodigués dans cette période de transition.

La division des charbonnages est chargée de la réorganisation et de l'exploitation des mines de charbon et des ouvrages connexes au Cap-Breton. La division du développement industriel a pour mission de faciliter le financement et l'expansion du secteur industriel dans l'île du Cap-Breton; de créer des